
VERSION DÉFINITIVE du Bilan Financier relatif à l'année 2022 ##

Mise en ligne le 9 novembre 2023 (Encodage : UTF8)
Bilan Financier 2022 présenté à l'AG 2023 de la FFII France
http://www.ffii.fr/ag_saintraphael2023

===Recettes===

14 adhérents ont réglé leur cotisation en 2022.

- * Dons + Paypal : 467 €
- * Cotisations : 655 €
- * Report de caisse : 0 €

Le total des recettes 2022 s'élève donc à 1122 euros.

===Dépenses===

Frais fixes : 305,76 €

- * Structurels: 105,76 €
 - Les frais bancaires (BRED) : 67,80 €
 - Les frais d'infrastructure : 37,96 €
 - 1. Gandi NDD (ffii.fr) : 14,96 €
 - 2. Cotisation heberg. lautre (site www.ffii.fr) : 23,00 €

- * Récurrents: 200,00 euros
 - Adhésions croisées AFUL-FFII: 200 €

Frais variables : 29,96 €

- * Paypal : 15,56 €
- * Revue INSEAD : 14,40 €

Le montant des dépenses d'exercice s'élèvent donc à 335,72 euros .
Les dépenses reviennent à un niveau normal par rapport à il y a deux ans (après des dépenses exceptionnelles en 2020 liées au recours contre l'UPC)

===Patrimoine===

Au 31/12/2022, les liquidités bancaires s'élèvent à 6653,34 €
Au 31/12/2022, le compte Paypal est créditeur de 287,33 €
Au 31/12/2022, la caisse en espèces s'élève à 171,50 €
Au 31/12/2022, les chèques non déposés s'élèvent à 0 €

Le patrimoine de la FFII France s'élève donc à 7112.17 euros à date de clôture de l'exercice 2022.

Patrimoine	31/12/2013	6624,99 €
Patrimoine	31/12/2014	6505,78 €
Patrimoine	31/12/2015	6132,97 €
Patrimoine	31/12/2016	6100,08 €
Patrimoine	31/12/2017	5555,91 €
Patrimoine	31/12/2018	5162,62 €
Patrimoine	31/12/2019	4990,81 €
Patrimoine	31/12/2020	5146,57 €
Patrimoine	31/12/2021	6325,89 €
Patrimoine	31/12/2022	7112,17 €

===Conclusion===

Les recettes couvrent largement des dépenses.

L'exercice est bénéficiaire de 786,28 euros en 2022.

Pour mémoire : l'exercice était bénéficiaire de 1552,48 euros euros en 2021.

Le nombre de cotisations de cette année 2022 est en baisse par rapport à 2021.

Le maintien de ce régime de dépense permet à l'association de continuer à promouvoir son action lors des grands évènements auxquels elle participe chaque année.

Il est vrai qu'il n'y a jamais eu d'adhésions massives à la FFII France, pour mémoire,

le nombre annuel de cotisations encaissées a été de :

35 en 2011

22 en 2012

27 en 2013

17 en 2014

19 en 2015

21 en 2016

18 en 2017

21 en 2018

21 en 2019

14 en 2020

19 en 2021

14 en 2022

Cordialement,

Le trésorier - Xavier Roche

Le président - René Paul Mages

Novembre 2023